



R é p u b l i q u e
f r a n ç a i s e

C O M M U N E D ' A M B È S
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 22 AVRIL 2026 À 18H00

Nombre membres élus : 23
 Nombre membres élus en exercice : 23
 Présents : 20
 Représentés : 01
 Votants : 21
 Absents : 02

Date de la convocation : 9 avril 2026

Certifié exécutoire
 Compte tenu de l'envoi en Préfecture le :

Et de la publication en ligne le :

Le Maire,

Le Conseil Municipal d'Ambès,
 Vu les articles L.2121-09 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
 Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de M. Gilbert DODOGARAY, Maire.

PRÉSENTS : Gilbert DODOGARAY, Maire ;
 Rémi PIET, Isabelle BESSE, Enzo BORTOLATO, Sophie DAGNAUD, Nicolas MUZOTTE, Marie-Pierre FETIS, adjoints au Maire ;
 Christian LAPEYRE, Martine MAURY, Florence ALBANESE, Sébastien BROUSTET, Stéphanie LAHURE, Antoine VIGNAUD, Marine SAAD, Leïla LEGLISE, Lilian LOPEZ, Romain RITOU, Alain ARTIERE, Grégory BORTOLATO, Eléonore LAPORTA, conseillers municipaux.

ABSENT(S) REPRÉSENTÉ(S) : Delphine MALVOISIN donne procuration à Alain ARTIERE

ABSENT(S) : Mme Sylvie FRADIN, Christophe BOURDIEU

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Martine MAURY

DÉLIBÉRATION N° 020 04 2026 – FINANCES – VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 – BUDGET PRINCIPAL

Présentation par Isabelle BESSE

M. Le Maire rappelle à l'Assemblée que la présentation des comptes est réalisée à travers le Compte Financier Unique (CFU) qui se substitue au Compte de Gestion du comptable public et au Compte Administratif de l'ordonnateur.

La loi de finances a généralisé le CFU pour les comptes 2026 qui seront votés en 2027. La Commune souhaite ne pas attendre l'échéance et présenter un CFU dès 2026 pour les comptes 2025 et les suivants.

Pour l'exercice 2025, le CFU du budget principal présente les résultats suivants :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	1 480 246,30	6 040 658,16	7 520 904,46
	Recettes réalisées (1)	B	1 075 138,55	6 205 890,42	7 281 028,97
	Restes à réaliser	C	795 223,00	0,00	795 223,00
Dépenses	Autosolde budgétaire totale	D	1 688 932,89	6 584 502,47	8 273 435,36
	Dépenses réalisées (1)	E	985 742,25	6 056 575,92	7 042 318,17
	Restes à réaliser	F	153 705,84	0,00	153 705,84
Différences entre les titres et les mandats		Solde des réalisations de l'exercice (1-2)	G = B - E	149 314,50	238 710,80
Résultats antérieurs reportés		Résultats antérieurs reportés (1-3)	H	543 844,31	752 530,90
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)		Excédent déficit	G + H	693 158,81	991 241,70
Différence entre les restes à réaliser		Restes à réaliser (1-4)	I = C - F	0,00	641 517,16
Résultat cumulé		Excédent déficit	G + H + I	693 158,81	1 632 758,86

Après avoir désigné M. Christian LAPEYRE comme Président de séance, et constaté le retrait de M. Le Maire au moment du vote conformément à l'article L.2121-14 du CGCT ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2121-14 ;

Vu le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2025 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les résultats du Compte Financier Unique de 2025 tels que présentés pour le budget principal ;
- **APPROUVE** l'ensemble des documents constitutifs du compte financier unique du budget principal.

Fait et délibéré le 22 avril 2026
 Pour expédition conforme.

Le Maire,
 Gilbert DODOGARAY

